

Date de dépôt : 30 juin 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Christian Ferrazino : Le nombre des logements vides ne cesse d'augmenter : quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre pour mettre un terme rapidement et efficacement au scandale des logements inoccupés ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 janvier 1995, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question qui a la teneur suivante :

Le nombre de logements vides ne cesse d'augmenter : quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre pour mettre un terme rapidement et efficacement au scandale des logements inoccupés ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Cette question a pour objectif d'inciter le Conseil d'Etat à engager une politique active afin de lutter contre un supposé phénomène selon lequel il y aurait pléthore de logements laissés vides sans raison.

La réalité est tout autre puisque dans les faits, il n'y a pas de phénomène de logements vides à Genève. En 2010, l'office cantonal de statistique (OCSTAT) a recensé 496 logements vacants, qui se composent de 412 appartements et de 84 villas. Parmi les 412 appartements vacants, 382 sont à louer, dont 31 meublés, et 30 à vendre. Parmi les 84 villas vacants, 40 sont à louer et 44 à vendre.

En effet, notre canton connaît depuis la fin des années 90 une pénurie aiguë de logements. En effet, selon les statistiques par l'OCSTAT, depuis 2002, le nombre de logements à louer ou à vendre reste très bas, générant un taux de vacance inférieur à 2%, compris entre 0,15% et 0,25% (0,21% en 2009) et ceci pour tous les types d'appartements. Selon les dernières prévisions de l'OCSTAT, pour 2011, le taux moyen de vacance s'élève 0,21%.

En lien avec cette problématique et toujours selon les informations fournies par l'OCSTAT, il faut également tenir compte du fait qu'entre juin 2009 et juin 2010, la hausse de la population résidante du canton de Genève a été relativement forte, soit 5854 personnes en plus (+ 1,3%) alors que la croissance du parc de logements (+ 1275 unités, soit + 0,6%) est restée assez proche de celle des années précédentes. Cette augmentation a accentué d'autant plus le phénomène de pénurie de logements.

Au vu de ce qui précède, l'axe et les efforts de la politique du Conseil d'Etat en matière de logement se concentrent maintenant essentiellement sur la construction et la réalisation de logements pour répondre aux besoins de la population et permettre un développement équilibré du canton et de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER